

MEMENTO

MAIRIE 04 74 38 28 44

Adresse mail : mairie.stdenis@orange.fr

Site : www.mairie-saintdenisenbugey.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT AU PUBLIC

- du lundi au jeudi de 14 h à 17 h
- le vendredi de 14 h à 18 h
- le samedi de 8 h 30 à 11 h 30

PERMANENCES DES ÉLUS

- Les élus(es) du Conseil municipal sont à la disposition du public lors de permanences en mairie.
- M. le Maire sur RDV tous les lundis et mercredis de 16h00 à 18h00
Tél. 04 74 38 28 44
- Les maires adjoints et conseillers délégués : tous les samedis de 9h30 à 11h30 sans RDV.

POLICE MUNICIPALE EN CAS D'URGENCE Tél. 04 74 38 38 09

TRI SÉLECTIF

- Sacs jaunes : tous les lundis des semaines impaires.
Prochains enlèvements :
 - Lundis 6 et 20 novembre
 - Lundis 4 et 18 décembre
 - Mardi 2, lundis 15 et 29 janvier 2018
 - Lundis 12 et 26 février 2018
- Conteneurs ménagers : tous les mercredis.

DÉCHÈTERIES AMBÉRIEU ET LAGNIEU

- Horaires du 1^{er} octobre au 31 mars :
→ Du lundi au samedi
8 h 30 / 12 h 00 - 13 h 30 / 18 h 00
- Horaires du 1^{er} avril au 30 septembre :
→ Du lundi au samedi
8 h 30 / 12 h 00 - 13 h 30 / 19 h 00

Une page se tourne à la mairie



Depuis le 1^{er} avril 1981, Martine a été au service de la population et au service des élus. Quelle lourde responsabilité que de guider les élus dans la formalisation de leurs choix. Et quelles facultés d'adaptation ne lui a-t-il pas fallu pour s'adapter à chaque élection à une nouvelle équipe municipale !!! Parce que depuis ses débuts, alors qu'elle était toute timide, elle a épaulé efficacement pas moins de 5 maires ! En 36 années de bons et loyaux services elle s'est accoutumée aux nouvelles technologies, passant de la gomme et du crayon de papier aux logiciels tous plus complexes les uns que les autres. Nous retiendrons d'elle ses compétences, son savoir être, sa personnalité si attachante, ainsi que son rire communicatif lorsqu'elle relatait des situations cocasses. À présent, c'est sa famille qui va bénéficier à temps complet de son énergie et de son humour, parce que l'heure de la retraite a sonné.

Nous avons été très nombreux à lui témoigner toute notre gratitude et lui souhaiter de couler longtemps des jours heureux.

Martine a donc cédé son bureau et ses dossiers à Myriam Roux qui a rejoint l'équipe déjà constituée de Sandrine et de Myriam (oui, il y en aura désormais 2) début septembre. Elle nous fera bénéficier de son expérience de 23 années au service des collectivités publiques, et pour une fois, ce sont les élus qui vont devoir apprendre à travailler avec une nouvelle secrétaire générale, dont le rôle est de mettre en œuvre les politiques déclinées par l'équipe municipale. En très peu de temps, elle a déjà fait montre d'efficacité, de réactivité et de bonne humeur. Le public peut avoir la certitude d'être toujours accueilli dans les meilleures dispositions.





■ GEMAPI

(GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Qu'est-ce ? Pourquoi ? Quand ? Avec qui ?

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique crée une compétence ciblée et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations et l'attribue aux intercommunalités.

Qu'en est-il aujourd'hui ? L'entretien et la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues incombent à tous les niveaux de collectivités, sans qu'aucun n'en soit spécifiquement responsable.

Les régions, les départements, les communes, leurs intercommunalités ou des syndicats dédiés peuvent s'en saisir. Localement le SIABVA pour l'Albarine et le SBVA pour la rivière d'Ain travaillaient déjà efficacement sur le sujet.

Depuis 2015, les élus, les partenaires techniques et institutionnels travaillent à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur notre territoire. Pour ce qui nous concerne, à partir du 01.01.2018, ces études et travaux seront donc exclusivement confiés aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI FP) => Communauté de Communes.

Afin de coordonner les nombreuses Communautés de Communes concernées, il sera créé un Syndicat Interdépartemental, le Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents, dit SR3A.

Il assurera les missions GEMAPI pour les Communautés de Communes Portes du Jura, Région d'Orgelet, Petite Montagne, Haut Buguey, Rives de l'Ain Cerdon, Plaine de l'Ain, Dombes, Plateau d'Hauteville, Bassin de Bourg en Bresse. Il sera créé ainsi une « grosse machine » qui concernera 150 communes, plusieurs départements et deux régions avec 39 délégués des différentes Communautés de Communes (dont 15 pour la CCPA). Le budget de fonctionnement pourrait s'élever à 1 million d'€ !

Nos craintes sont nombreuses :

- Il est probable que nous perdrons l'indispensable proximité entretenue avec nos syndicats de rivières.
- Quels impacts aura la création de ce nouveau syndicat sur les études et travaux déjà envisagés ?
- Repartirons-nous dans des cycles d'études sans fin ?
- Qui désignera les nouveaux délégués, selon quels critères ?
- Comment sera financé ce syndicat, à quelle hauteur ? Budgets propres des Communautés de Communes et/ou impôts supplémentaire ? ...

En tous cas, à défaut de savoir comment, on sait déjà QUI financera !!!



■ Fleurissement

La volonté de la commune d'évoluer vers la gestion d'un environnement durable a été prise en compte par le jury : malgré une rue Charcot en chantier, le Comité Départemental de Fleurissement a encore une fois placé Saint-Denis sur le podium avec une 3^e place dans la catégorie des communes de 2001 à 5000 habitants.



COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918

Le 11 novembre célèbre à la fois l'Armistice du 11 novembre 1918, la Commémoration de la Victoire et de la Paix et l'Homage à tous les morts pour la France.

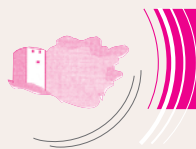
Enfants, parents, membres d'associations, bref à tous les habitants de la commune, nous lançons une invitation à participer au défilé, accompagné de l'Union Musicale d'Ambérieu, qui partira de la place des Anciens Combattants pour se rendre au monument aux morts. L'hommage aux combattants et aux victimes de cette guerre sera suivi du pot de l'amitié servi à la salle polyvalente.

SAINT DENIS INFO

Pour ne pas faire double emploi avec le bulletin municipal, il n'y aura pas de Saint Denis Info en janvier/février. Vous le retrouverez **début mars 2018**.

COLIS DE NOËL

Comme chaque année, le Comité Communal d'Action Sociale, distribuera les colis de Noël à nos aînés âgés de 75 ans et plus, **le mercredi 13 décembre**. Les enfants de l'école participeront à ce moment de convivialité intergénérationnelle. La liste des bénéficiaires étant établie à partir des listes électorales, merci de vous inscrire auprès du secrétariat de mairie si vous êtes arrivé(e) sur la commune au cours de l'année 2017, ou de signaler si vous ne souhaitez pas bénéficier du colis.



Conseil municipal

■ Octobre rose

Des Sandeniens courageux ont couru ou marché le 1^{er} octobre 2017 à Saint-Vulbas pour la lutte contre le cancer du sein.

Soyons encore plus nombreux au RV de l'année prochaine.



CHÉQUIER JEUNES

Afin de valoriser l'offre culturelle, sportive et de loisirs, le Département a mis en place un « chéquier » en faveur des jeunes de 11 à 15 ans scolarisés en classe de niveau collège. Pour bénéficier de ce dispositif, rendez-vous sur le site internet : chequierjeunes.ain.fr

Il se réunit au minimum une fois par trimestre et est ouvert au public. L'intégralité des délibérations est consultable dans le panneau d'affichage à l'entrée de la mairie ou dans le registre prévu à cet effet.

Voici un extrait de la réunion du 21 septembre 2017.

Convention d'assistance globale avec le C.A.U.E de l'Ain

Après présentation par Madame Catherine DAPORTA de la convention d'assistance globale qui permettra d'obtenir le concours du C.A.U.E pour la mise en œuvre des actions d'amélioration du cadre de vie, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer pour une durée de 5 ans cette convention.

Précision : Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E) est un organisme d'utilité publique qui mène avec les collectivités qui le souhaitent des actions concertées pouvant être formalisées par des conventions de mission d'accompagnement. La cotisation 2017 versée par la commune s'élève à 228.20€ soit 0.10€ par habitants permet de bénéficier de deux jours d'assistance gratuits. Au-delà de ces deux jours, le C.A.U.E serait rémunéré en fonction du nombre de jours d'assistance, sans pouvoir excéder 2 450 € par an.

Grâce à cette convention, les particuliers résidant sur Saint Denis peuvent faire appel au C.A.U.E à titre de conseil. Cet organisme peut apporter son aide, par exemple, dans l'analyse d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable. Cette consultation est gratuite.

Redevance d'occupation provisoire du domaine public

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le SIEA (syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain) se propose de se substituer à la commune pour les démarches de contrôle et de recouvrement de la Redevance d'Occupation du Domaine Public Provisoire (RODP). Monsieur le Maire précise que cette démarche est assurée gracieusement par le SIEA, qui l'a confirmé par écrit.

Après en avoir délibéré, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Cimetière : création d'un ossuaire

M. Mathieu rappelle la réglementation funéraire en vigueur, notamment l'article L.2223-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit qu'un arrêté du maire affecte à perpétuité, dans le cimetière communal, un ossuaire pour y

déposer les restes des personnes inhumées dans des terrains dont les concessions n'ont pas été renouvelées. Une réflexion a été menée pour créer un nouvel équipement sur les emplacements n° 1056 et 1057 du cimetière.

Les restes y seront déposés avec le respect, la dignité, les normes d'hygiène et de sécurité imposées par la loi.

Un registre de l'identité des personnes dont les corps ont été déposés à l'ossuaire, sera tenu au secrétariat de la mairie.

D'autre part, les familles qui souhaiteraient se recueillir ou honorer leurs défunts, pourront déposer devant l'ossuaire des plaques gravées, des fleurs, gerbes ...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la création de cet équipement, et donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer l'arrêté créant cet ossuaire.

Rapport annuel d'activité et de développement durable 2016 de la CCPA

La Communauté de Communes a adressé son rapport d'activité.

Le Conseil Municipal a pris acte de la communication de ce rapport.

Appel à la solidarité pour les victimes de l'ouragan Irma

Monsieur le Maire fait part de la volonté de la commune d'aider à la reconstruction des équipements publics essentiels à la population des îles de St Martin et St Barthélémy par le versement d'une subvention de 1000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1000€, et précise que les crédits sont inscrits au compte 6574 «subventions de fonctionnement aux associations et autres» du budget 2017.

Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire n'a pas prononcé de préemption sur les dossiers présentés de vente d'immeubles bâtis ou non bâtis.

VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

M. le Maire présentera au nom du conseil municipal les vœux, aux Sandeniens et Sandeniennes le **vendredi 5 janvier** à partir de 18h30. Il sera heureux de vous retrouver autour d'un vin d'honneur ...

MEMENTO

DISTRIBUTION DES SACS JAUNES

Les sacs jaunes de tri sélectif sont fournis par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, pour 12 mois à compter de la date de leur première remise. Les prochaines permanences auront lieu au local habituel de la mairie :

- **Vendredi 17 novembre et 15 décembre**
de 15h45 à 16h45
- **Samedi 18 novembre et 16 décembre**
de 10h45 à 11h45
- **Vendredi 19 janvier et 16 février 2018**
de 15h45 à 16h45
- **Samedi 20 janvier et 17 février 2018**
de 10h45 à 11h45

Aucun sac ne sera distribué en dehors de ces permanences.

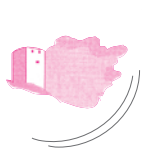
Calendrier des manifestations

NOVEMBRE

- Samedi 4** Repas - Pompiers retraités *Bettant*
- Dimanche 5** Choucroute - Boule du Moulin
Boule du Moulin
- Dimanche 5** Marché de la création et gourmandise - Sou des écoles *Salle polyvalente*
- Vendredi 10** Réunion de préparation pour l'AG 20 h - Randonneurs du Buizin
Salle polyvalente
- Jedi 16** Beaujolais nouveau - Ch'Tis
Salle polyvalente
- Vendredi 17** Réunion 17 h - Pompiers retraités
Salle polyvalente
- Vendredi 17** Remise prix fleurissement St Denis en Fleurs *Salle polyvalente*
- Samedi 18** Bourses aux jouets (dépôt) - Sou des écoles *Salle polyvalente*
- Dimanche 19** Bourses aux jouets (vente) - Sou des écoles *Salle polyvalente*
- Mardi 21** Assemblée générale 20h30 - Restaurant scolaire - *Salle polyvalente*
- Samedi 25** Assemblée générale 17h30 - Boule du Moulin - *Boule du Moulin*

DÉCEMBRE

- Vendredi 1^{er}** Conseil d'administration 20 h - Randonneurs du Buizin *Salle polyvalente*
- Vendredi 1^{er}** Vente de sapins 16 h - Sou des écoles *Place Jean Macé*
- Lundi 4** Coquilles de Noël - Ch'Tis
Salle polyvalente
- Mardi 5** Marché de Noël - Restaurant scolaire
Restaurant scolaire
- Vendredi 8** Assemblée générale 17 h - Pompiers retraités *Salle polyvalente*
- Vendredi 15** Arbre de Noël - Sou des écoles
Salle Berlioz
- Samedi 16** Repas de Noël - Club de l'Âge d'Or
Salle polyvalente
- Samedi 16** Arbre de Noël - SDAFC *Centre de loisirs*



Incivilités

A la question « *Mais où passent nos impôts ?* » en partie dans la réparation des dégâts causés par certains individus aussi bêtes que malfaisants :

- Vols ou saccages de plantes
- Grillages arrachés
- Paniers de basket démolis ...

... et tout dernièrement un des deux bancs en béton devant l'école éclaté à grands coups de masse.

Personne ne voit rien, n'entend rien (à l'heure du téléphone portable pourtant bien pratique pour prendre une petite photo ou une vidéo).

Faudra-t-il en arriver à l'installation de la vidéo-protection ?

L'installation de caméras aurait un coup, et il y aurait sûrement une levée de boucliers par certains qui auraient peur d'être espionnés.

Mais si les casseurs étaient enfin les payeurs !!!.



Maîtrisons la démographie féline

Vous avez été nombreux à nous signaler la divagation de nos amis à pattes de velours.

30 millions d'amis se propose de stériliser les animaux errants dans des conditions tout à fait optimales (bilan sanitaire, intervention par un vétérinaire, puçage, socialisation et remise dans le milieu d'origine). Une telle opération a pour but non seulement de limiter la prolifération de chatons vivant dans des conditions difficiles, et ainsi de diminuer la propagation de maladies dont ils sont vecteurs.

Cette action nécessite un partenariat local avec des amis des animaux qui pourraient participer ponctuellement aux campagnes de stérilisation.

Si vous vous sentez une âme d'ailurophile, manifestez-vous auprès du secrétariat de mairie et vous serez contacté pour tout renseignement utile.

